Envoyé en préfecture le 17/09/2020
Reçu en préfecture le 17/09/2020
Affiché le 17/09/2020
ID : 083-248300493-20200910-C_2020_110-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

DRACÉNIE PROVENCE VERDON agglomération

C_2020_110

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 10 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le dix septembre à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Président, Maire de Draguignan.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Direction Générale des Services

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	64

Objet de la délibération:
Désignation des représentants de Dracénie Provence Verdon agglomération au sein des organismes extérieurs / Cohésion sociale

PRÉSENTS :
Richard STRAMBIO, Claude PIANETTI, Claude ALEMAGNA, Liliane BOYER, Valérie MARCY, Bernard CHILINI, Nathalie GONZALES, Daniel MARIA, Alain CAYMARIS, Serge BALDECCHI, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Albert DAVID, Christophe CARRIERE, Karine ALSTERS, Gérald PIERRUGUES, Sophie DUFOUR, Nathalie PEREZ-LEROUX, Nadine DECARLIS, Alain BARALE, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Georges ROUVIER, Christine PREMOSELLI, Michel PONTE, Cédric DUBOIS, Stella ACCIARI, Danielle ADOUX-COPIN, Anne-Marie AMOROSO, Jacques BERTRAND, Bernard BONNABEL, Hugues BONNET, Christine CHALOT-FOURNET, Lisa CHAUVIN, Nicolas DATCHY, René DIES, Francine FIORINI, Valérie FLAUS, Jean-Yves FORT, Jean FOURISCOT, Sylvie FRANCIN, François GIBAUD, Malika GUELLATI, Jean Pierre GUINDEO, Marie-Christine GUIOL, Françoise LEGRAIEN, Marie-José MAUREL, Thierry MENARD, Christine NICCOLETTI, Gil OLIVIER, Michèle PELASSY, Thierry PESCE, Olivier POMMERET, Philippe ROUX, Régis ROUX, Jean-Pierre SOUZA, Marie-Laure TORTOSA, Romain VACQUIER, Christine VILLELONGUE

REPRÉSENTÉ(S) :
Franck AMBROSINO pouvoir à Hugues MARTIN, Brigitte DUBOUIS pouvoir à Christine PREMOSELLI, Grégory LOEW pouvoir à Hugues BONNET, Jean-Bernard MIGLIOLI pouvoir à Christine VILLELONGUE, Pierre PENEL pouvoir à Karine ALSTERS

ABSENT(S) :
Stéphan CERET, Philippe SCHRECK

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Romain VACQUIER

RAPPORTEUR : Monsieur Richard STRAMBIO

Envoyé en préfecture le 17/09/2020
Reçu en préfecture le 17/09/2020
Affiché le 17/09/2020
ID : 083-248300493-20200910-C_2020_110-DE

Avec le renouvellement des instances communautaires suivant les élections de 2020, les Assemblées nouvellement installées doivent, dans les meilleurs délais, procéder à la désignation des représentants appelés à siéger au sein d'organismes extérieurs, en application de l'article L. 2121-33 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

S'agissant des organismes extérieurs dans le domaine de la Cohésion sociale, Dracénie Provence Verdon agglomération est membre des structures suivantes :

Organismes / Structures	**Nombre de représentants titulaires**	**Nombre de représentants suppléants**
Centre Hospitalier de la Dracénie / Conseil de surveillance	2	_
Association La Fabrique	1	_
Conseil Départemental d'Accès au Droit	1	_

Il est rappelé que, par principe, toute désignation est faite au scrutin secret (article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, applicable par renvoi).

Toutefois le Conseil peut décider, sauf disposition législative ou réglementaire contraire, et à l'unanimité, de procéder à un vote à main levée.

En conséquence, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- procéder à la désignation des représentants de Dracénie Provence Verdon agglomération au sein des organismes extérieurs ci-dessus mentionnés ;
- autoriser Monsieur le Président à assurer l'exécution de la présente délibération.

Aucune opposition au vote à main levée ne s'étant manifestée, il est procédé au vote.

CENTRE HOSPITALIER DE LA DRACENIE – CONSEIL DE SURVEILLANCE

Les candidatures suivantes sont proposées :

- Bernard BONNABEL (titulaire)
- Alain BARALE (titulaire)

A l'issue du vote, les 2 candidats sont élus comme suit : 64 voix.

Sont ainsi représentant titulaires de Dracénie Provence Verdon agglomération au sein du Conseil de surveillance et du Centre Hospitalier de la Dracénie :

- Bernard BONNABEL (titulaire)
- Alain BARALE (titulaire)

Envoyé en préfecture le 17/09/2020
Reçu en préfecture le 17/09/2020
Affiché le 17/09/2020
ID : 083-248300493-20200910-C_2020_110-DE

ASSOCIATION LA FABRIQUE

La candidature suivante est proposée :

- Nadine DECARLIS, représentant le Président

A l'issue du vote, la candidate est élue comme suit : 64 voix.

Est ainsi représentante titulaire de Dracénie Provence Verdon agglomération au sein de l'Association La Fabrique :

- Nadine DECARLIS, représentant le Président

CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'ACCÈS AU DROIT

La candidature suivante est proposée :

- Richard STRAMBIO (titulaire)

A l'issue du vote, le candidat est élu comme suit : 64 voix.

Est ainsi représentant titulaire de Dracénie Provence Verdon agglomération au sein du Conseil départemental d'accès au droit :

- Richard STRAMBIO (titulaire)

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Richard STRAMBIO



Président
Maire de Draguignan

Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.